



Contrat téléphonie mobile

Par **Mikael**, le **12/01/2008 à 16:10**

Bonjour,
Client depuis des années de l'opérateur en téléphonie mobile SFR, je n'étais plus contractuellement engagé donc libre de résilier à tout moment.
Je travaille sur Luxembourg et étais donc à la recherche d'une offre pouvant répondre à mes besoins. Le 15 décembre 2007, je me suis réengagé pour 24 mois chez SFR suite à la commercialisation d'un nouveau forfait spécial frontaliers (France - Luxembourg - Belgique). Le fait est que depuis je ne peux appeler ni recevoir d'appel sur Luxembourg (pas de r?aux). Après avoir contacté les services client et technique SFR, le résultat reste le même : le produit pour lequel je me suis réengagé fonctionne pas, et je suis, malgré tout, contraint de payer. Seul solution semblant envisageable : changer de forfait en restant chez SFR, ce qui ne m'intéresse pas du tout.
Mon souhait : résilier le contrat en cours et arrêter de payer pour un service qui, à mon sens, ne répond pas aux termes du contrat. Malheureusement, le contrat que j'ai signé et les témoignages de certains ne semblent pas aller dans mon sens.
Ma question : ai-je un quelconque recours pour résilier le contrat avec SFR sans être contraint de payer toutes les sommes dues jusqu'au terme de ce contrat (15 Dec. 2009) ?
D'avance, merci.
Cordialement,
Mickael

Par **Jurigaby**, le **12/01/2008 à 16:36**

Bonjour.
Il faut demander la résolution judiciaire du contrat. Pour cela, vous devez saisir le juge de proximité en retirant un formulaire au greffe du tribunal d'instance.

Par **Mikael**, le **12/01/2008 à 19:47**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse.
Cependant, une telle démarche me garantit-elle la résiliation du contrat ? Ou cela va-t-il devoir être débattu ? Y-a-t-il un coût ?
Merci.
Mickael.

Par **Jurigaby**, le **13/01/2008** à **01:44**

Bonjour.
Oui, cela sera débattu et vous devrez développer vos arguments..
La procédure est gratuite.. Ceci dit, si vous perdez vous pourrez être conduit à indemniser les frais de justice de votre adversaire.